

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil municipal	! Qui on t PRIS ! En exercice ! part à la ! délibération
11	09

de SAILHAN

Séance du 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, et le vendredi seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

09 juillet 2021

Présents : Mr BRUN Didier, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr MARIA Jean-Michel, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin

DATE DE L'AFFICHAGE

09 juillet 2021

Absents : Mr ARNAUD Guillaume donne procuration à Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr LALUQUE Morgan donne procuration à Mr JULIER Norbert

OBJET DE LA DELIBERATION

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte

N°2021-23

**Décision Modificative
Budgétaire - Budget
Principal**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de pouvoir régler la facture en investissement de Monsieur Gautier Durand, architecte en charge du projet de réhabilitation de la future mairie.

Dépenses Investissement

Compte 2131 - 1 100 €

Compte 203 + 1 100 €

Après avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de **SAILHAN**

Séance du 16 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents ! au conseil municipal	! Qui ont t PRIS ! En exercice ! part à la ! délibération
11	09

L'an deux mil vingt et un, et le vendredi seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
09 juillet 2021

Présents : Mr BRUN Didier, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr MARIA Jean-Michel, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin

DATE DE L'AFFICHAGE
09 juillet 2021

Absents : Mr ARNAUD Guillaume donne procuration à Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr LALUQUE Morgan donne procuration à Mr JULIER Norbert

OBJET DE LA DELIBERATION

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte

N°2021-24

**Proposition en non
valeur**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'une demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables reçus par Monsieur le Trésorier.

Cette somme s'élève à 9,26 € se détaillant comme suit :

- 9,04 € titre 60 année 2019 (RAR inférieur au seuil de poursuite)
- 0,22 € R-1-62 année 2020 (RAR inférieur au seuil de poursuite)



Après avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer la somme de 9,26 € en non valeur à signer le document afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil municipal	! En exercice !	! Qui ont pris part à la délibération !
11	09	09

Séance du 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, et le vendredi seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCACTION

09 juillet 2021

DATE DE L'AFFICHAGE

09 juillet 2021

OBJET DE LA DELIBERATION

Présents : Mr BRUN Didier, Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr MARIA Jean-Michel, Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin

Absents : Mr ARNAUD Guillaume donne procuration à Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr LALUQUE Morgan donne procuration à Mr JULIER Norbert

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte

N°2021-25

Proposition d'augmentation du temps de travail de l'employé du Sivom sur la commune de Sailhan

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal le besoin d'augmenter le temps de travail de l'employé du Sivom sur la commune de Sailhan. A ce jour, il s'avère que le temps de travail est insuffisant en raison de la création d'espaces publics sur le village, de l'augmentation de la population et de l'extension de certains quartiers.

Dans un proche avenir d'autres réalisations sont envisagées (création de parkings, d'aires de loisirs, espaces propretés et autres). Il est proposé de demander au Sivom de la haute vallée d'Aure d'augmenter le temps de travail à 1 ETP (Equivalent Temps Plein) à l'échéance du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir débattu le conseil municipal donne un avis favorable sous réserve que :

- l'embauche de l'ouvrier se fasse sur un temps complet soit 35 heures hebdomadaires du lundi au vendredi
- un seul agent sera attiré à cet emploi sur la commune de Sailhan

En cas d'absence (congés annuel, arrêt maladie, formation, etc.) le Sivom devra s'engager à remplacer l'agent absent sous les mêmes conditions.

La commune de Sailhan s'engage à régler le coût supplémentaire du à cette augmentation du temps de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres réunis :

- accepte la proposition comme énoncé ci-dessus
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents afférents à cette embauche

Un courrier faisant part de notre requête sera adressé à Monsieur Le Président du Sivom ainsi qu'une copie de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire

Didier BRUN



Sous-Préfecture

26 JUL. 2021

65200

BAGNERES DE BIGORRE